



## ARTISTES-AUTEURS : CONNAÎTRE LE CADRE SOCIAL, FISCAL ET JURIDIQUE DE SON ACTIVITÉ

Dates : 23-24 novembre 2020  
Durée : 2 jours  
Lieu : Strasbourg  
Coût : 490 €  
Effectif : 10 personnes

Cadre réservé à la HEAR

### Public concerné :

Artistes-auteurs et toute personne concernée par les activités de création dans le champ des arts visuels.

### Prérequis :

Pas de prérequis.

### Formateur :

#### • **Grégory Jérôme :**

responsable du service Formation Continue et du bureau d'informations juridiques pour les artistes au sein de la HEAR à Strasbourg. Titulaire d'un DEA en sciences sociales et diplômé de Sciences-Po Paris - SPEAP programme d'expérimentation en arts et politique, il a dirigé un service d'études et d'accompagnement au sein d'une agence conseil aux entreprises culturelles pendant plus d'une dizaine d'années. Chargé de cours auprès de l'université de Strasbourg - Master Critique-Essai. Écritures de l'art contemporain - et de l'UHA - Licence Pro GEPSAC), il intervient également auprès de plusieurs écoles supérieures d'art en France.

La multiplicité des situations et des pratiques dans lesquelles les artistes du secteur des arts visuels sont engagé-e-s, l'évolution comme le croisement permanent des dimensions juridiques auxquelles il-elle-s sont confronté-e-s, jusqu'à la qualification même de certaines sommes perçues (aides, bourses, allocations,...), la diversité des partenaires et des lieux de création, tant dans leur typologie, leurs moyens que dans les pratiques qu'ils mettent en œuvre, parce qu'elles impactent la nature du travail artistique, entraînent pour les artistes une gestion administrative complexe de leurs activités.

Nous proposons d'apporter aux artistes des éléments de connaissance pratique leur permettant de préciser les contours de ce territoire complexe et mouvant, de clarifier les conditions de mise en œuvre des diverses démarches (d'ordre social, fiscal et juridique) qui se présentent à elles et à eux. Il nous semble primordial, pour les artistes, de maîtriser ces aspects, ceci afin toujours de contribuer à rendre possibles leurs projets artistiques.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître le cadre social, fiscal et juridique de l'activité des artistes-auteurs et les étapes de sa mise en œuvre
- Connaître les responsabilités et les obligations des artistes et des structures avec lesquelles ils et elles sont amené-e-s à collaborer
- Être capable de gérer les situations complexes de pluriactivité
- Connaître le cadre administratif en matière de rémunérations et d'exploitation du travail artistique et sécuriser les relations de collaboration.

Renseignements / inscription :  
Grégory Jérôme, coordinateur  
Anaïs Menrath, assistante

Tel : 03 69 06 37 88 / 89

Mail : [gregory.jerome@hear.fr](mailto:gregory.jerome@hear.fr)  
[anais.menrath@hear.fr](mailto:anais.menrath@hear.fr)

## PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION :

### **CADRE PROFESSIONNEL ET STATUT D'ACTIVITE : COMPRENDRE LE REGIME SOCIAL ET FISCAL DES ARTISTES**

- ❖ L'artiste et auteur : la notion d'œuvre du point de vue juridique (CPI), du point de vue fiscal (CGI) et du point de vue social (CSS).
- ❖ L'artiste confronté-e à la réglementation du travail : définition du salariat et distinction avec le travailleur non salarié. Artiste-auteur *versus* artiste-interprète *versus* micro-entreprise.
- ❖ Élargissement de la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs : rappels juridiques.
- ❖ Typologie des activités et des situations rencontrées par les artistes : workshops, interventions, ateliers, résidences, commissariat, bourses de création, allocations, appels à projets, commandes, 1%,...
- ❖ Le régime social des artistes : champ d'application, obligations déclaratives, démarches, relations avec l'URSSAF,...
- ❖ Clarification des missions nouvelles de l'URSSAF et des organismes agréés : Maison des Artistes et AGESEA
- ❖ L'affiliation, le paiement des cotisations provisionnelles, la déclaration des revenus
- ❖ Les revenus tirés « d'activités accessoires » : précisions apportées par la circulaire du 16 février 2011 et par le décret du 28 août 2020
- ❖ Les situations de cumul : l'artiste à 360°
- ❖ Le régime fiscal des artistes : régimes d'imposition, traitements et salaires, seuils et plafonds en matière de recettes, TVA, CFE,...

### **COMMENT ET AVEC QUI TRAVAILLER, S'ORGANISER ?**

- ❖ Seul ou à plusieurs : des histoires de configuration et de collaboration
- ❖ S'appuyer sur des contrats / des conventions : production, co-production, exposition, commande, édition, résidence,.... Quels engagements ?
- ❖ Qu'est-ce qu'un diffuseur ?  
Déclaration d'existence, obligations, règle en matière de précompte et dispense de précompte, contribution 1,1%, commerces d'art,...
- ❖ Les différentes formes de rémunération selon les situations de travail : droits d'auteur, honoraires de conception, ventes, cachets, salaires, redevances, royalties, locations d'œuvres,...
- ❖ Les auteurs et la gestion collective : les OGC ou sociétés de perception et de répartition des droits d'auteurs
- ❖ Le déplacement, le travail à l'étranger : sécurité sociale, règles d'imposition des revenus de source étrangère, transport des œuvres, formalités administratives,...

## **L'ARTISTE ET LA CREATION A LA CONFLUENCE DE PLUSIEURS SOURCES DE DROIT**

- ❖ Appréhender le droit comme une ressource.
- ❖ Le droit des auteurs sur leur création, le droit au respect de la personne sur son image, le droit de l'information, la liberté d'expression,...
- ❖ L'utilisation des images, de la musique ou des textes : guide pratique, autorisations, limites.

### METHODE PEDAGOGIQUE :

- ✓ Projection de documents,
- ✓ Remise de supports pédagogiques,
- ✓ Etudes de cas et illustration par des exemples.
- ✓ Questions / Réponses
- ✓ Exercices

### ÉVALUATION PEDAGOGIQUE EN FIN DE PARCOURS :

Un questionnaire d'évaluation anonyme sera transmis aux stagiaires.

Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque participant.